



60 rue Vergniaud
 75640 Paris CEDEX 13
 www.fo-com.com
 postes@fo-com.com

À travail égal, complément-poste égal

FO COM fait encore condamner La Poste !

LA NÉGOCIATION,
 C'EST NOTRE FORCE

Le prud'homme de Paris a condamné La Poste à indemniser 34 salariés défendus par FO et à faire l'application de l'arrêt de cassation dans lequel La Poste avait été condamnée à respecter le principe « à travail égal, salaire égal » pour le complément-poste.

Les sommes représentent une condamnation totale de plus de 150 000 euros.

La Poste continue, par des arguties et des artifices, à nier l'évidence : à niveau de fonction identique les compléments poste des salariés

sont très inférieurs à ceux des fonctionnaires. D'autres dossiers de toute la France défendus par FO vont être plaidés prochainement.

FO COM ne judiciarise que devant les refus de La Poste d'appliquer le droit et continuera à le faire tant que La Poste n'aura pas ouvert une négociation nationale sur le sujet.

Il est encore temps de contacter votre section FO et de demander votre dû.

**Salariés, vous avez des droits,
 FO COM les fait respecter !**

B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI **NON**

Bulletin à remettre
 au responsable
 local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION
 60 RUE VERGNIAUD
 75640 PARIS CEDEX 13**

NOM :

ADRESSE :

PRÉNOM :

EMPLOYEUR :

MAIL :

ÉTABLISSEMENT :

DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE

GRADE/NIVEAU :

À COMPTER DU :

N° DE SÉCURITÉ SOCIALE :

À, LE

.....

SIGNATURE

TÉL. :